



Commune d'Hautot le Vatois

Département de la Seine Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton d'Yvetot

Communauté de communes de la région d'Yvetot

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de HAUTOT LE VATOIS, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michaël BLONDEL, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM les Conseillers Municipaux Michaël **BLONDEL**, Christine **SEGUIN**, Lydie **ADE**, Yves **CHAZERAULT**, Céline **DUFOUR**, Victoria **EDDE**, Bernard **GARDEMBAS**, Armand **HUET**, Marc **ROBERT**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Arnaud BEUZELIN (pouvoir donné à Christine SEGUIN)
Mme Karine DUVAL (pouvoir donné à Michaël BLONDEL)

Monsieur Marc Robert a été élu secrétaire de séance.

CONSEILLERS en exercice : 11
CONVOCAATION le 16 avril 2026

Présents : 9 Votants : 11
PUBLICATION le 28 avril 2026

Ordre du jour :

N°260427-01 : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

N°260427-02 : PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

N°260427-03 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

N°260427-04 : BUDGET PRIMITIF

N°260427-05 : REMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR

N°260427-06 : DEFENSE INCENDIE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VALLIQUERVILLE

N°260427-07 : ADHESION A LA MISSION LOCALE CAUX SEINE AUSTREBERTHE

Informations et questions diverses

N° 260427-01 : COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Lecture faite, le compte rendu de la séance du 30 mars 2026, est approuvé à l'unanimité des Membres alors présents ou représentés sans observation ni demande de modification.

N°260427-02 PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Comme le prévoit l'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité » Mr le Maire présente aux membres du conseil un état annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal

NOM Prénom	Qualité	Montant brut
BLONDEL Michaël	Maire	13 860,72 €
SEGUIN Christine	Adjoint au maire	5371,68€
BEUZELIN Arnaud	Adjoint au maire	5371,68€
	TOTAL	24 604,08€

N°260427-03 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Compte tenu de la situation financière qui se tend (augmentation des dépenses due notamment à l'inflation et au coût de l'énergie et de la diminution des recettes due notamment à la baisse des dotations),

Monsieur le Maire propose de baisser de 190 € l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux associations. Puis il présente un tableau retraçant les subventions aux associations accordées en 2024 et 2025 et les propositions pour 2026.

Après délibération, celles-ci sont acceptées à l'unanimité du Conseil municipal.

	Accordées 2024	Accordées 2025	Proposition 2026
Agir avec Becquerel	100,00 €	100,00 €	100,00 €
CLIC du Pays de Caux	75,00 €	60,00 €	60,00 €
Coopérative Scolaire LES-HAUTS-DE-CAUX*	1 000,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €
Association Charline	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Association Vie et Espoir	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Téléthon	75,00 €	60,00 €	60,00 €
Amis de l'hôpital	75,00 €	60,00 €	60,00 €
OGEC Saint Michel*	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Comité des Loisirs d'Hautot-le-Vatois	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Médi' Caux Bus	0,00 €	50,00 €	50,00 €
Jeunes Agriculteurs 76 Antenne d'Yvetot			50,00 €

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Seine-Maritime			50,00 €
Divers sous couvert d'une délibération	995,00 €	670,00 €	500,00 €
Total	3 000,00 €	2 500,00 €	2310,00 €

* 50 € par enfant

N°260427-04 BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2026 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

SECTION Voté

INVESTISSEMENT

DEPENSES 54 550.00 €
RECETTES 54 550.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 301 538.44 €
RECETTES 301 538.44 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2026

N°260427-05 REMPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de remplacer le défibrillateur à la salle polyvalente.
- Décide de retenir l'entreprise SCHILLER France, devis d'un montant de 1 516,20€ HT, soit 1 819,44€ TTC
- Autorise Monsieur le maire à faire la demande de subvention et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°260427-6 DEFENSE INCENDIE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VALLIQUERVILLE

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de l'implantation d'une réserve incendie Hameau du Bosc Renault, partagée avec la commune de Valliquerville afin de renforcer la sécurité de ses habitants en améliorant les dispositifs de défense contre l'incendie. Dans ce cadre il est proposé aux membres du conseil d'adopter une convention pour le partage de la défense incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE :

- D'approuver les termes de la convention proposée avec la commune de Valliquerville pour le partage de la défense incendie.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la présente délibération.
- De mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette convention

N°260427-7 ADHESION A LA MISSION LOCALE CAUX SEINE AUSTREBERTHE

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de la Mission locale Caux-Seine-Austreberthe pour l'adhésion de notre commune.

Le montant de celle-ci est de 1,05 € par habitant et par an soit 348 €.

A l'unanimité le Conseil municipal donne son accord pour que notre commune adhère à la Mission locale Caux-Seine-Austreberthe

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement du défibrillateur à la salle communale
- Adhésion à la Mission locale Caux-Seine Austreberthe
- Travaux chemin de l'âne gris (partie en herbes, bas du chemin)
- Course cycliste du 1 mai à Hautot-le-Vatois (rappel allée du château fermée à la circulation)

Séance levée à 21 heures 30 minutes

Le Maire
Michaël BLONDEL



Secrétaire de séance
Marc ROBERT

